

LE RAE C'EST QUOI ?



- Un rapport annuel d'exécution de l'effort de formation doit être réalisé
- présenté en CSE
- et remis avant le 30 avril soit au directeur général de l'ARS, soit au représentant de l'Etat dans le département.



- Le décret n° 2008-824 du 21 août 2008 art.11 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000019354799/>

- L'arrêté du 18 février 2010 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000021898238/>

OÙ TROUVER LES INFORMATIONS ?

Sous GE : Menu/ Toutes éditions :



- rechercher dans le filtre 'RAE'
- puis rechercher 'RSU'...

Vous trouverez toutes les informations relatives à votre plan de formation 2024

HISTORIQUE AGENT

L'édition 'Historique agent' vous permet de visualiser les formations suivies par un agent sous Référentiel/ agents / agents internes vous pouvez voir son historique formation et les remboursements réalisés

DENM

A solder au plus tôt, en préparant la DE sous GE : La liste se trouve sous Menu / Plan / Editions / Suivi des DENM / Sélectionner situation 'ED'

LA BDS ET LE RSU C'EST QUOI ?

- La Base de Données Sociales
- et le Rapport Social Unique
- portent sur des thèmes RH (emploi, parcours professionnels, rémunérations, recrutement, formation ...)

- Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042592819>

- <https://www.fonction-publique.gouv.fr/etudes-statistiques-et-publications/la-base-de-donnees-sociales-bds>

EDITIONS DÉFINITIVES DE CLÔTURE

Vous pouvez extraire au même endroit :

- les données RAE : coût des actions imputées par type, effectifs, ventilation des stagiaires par type
- le bilan social financier
- le bilan social des heures et départs
- le suivi financier définitif des dossiers 2024
- les statistiques réalisées agent (sous Excel pour retravailler/filtrer les données)
- les données RSU : dépenses / jours de formation/mobilisation CPF...

ON PASSE À 2025 !

Vous pouvez désormais travailler par défaut sur 2025 en clôturant 2024 sous :

Menu / Plan / Paramètres / Clôturer/ouvrir un exercice

A VOTRE DISPOSITION

Votre conseiller en Gestion de Fonds reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire